

## En 2019, l'emploi dans la fonction publique territoriale progresse après trois années de recul

**Le nombre d'agents de la fonction publique territoriale, augmente de +0,5 % en 2019, après trois années de baisse, malgré une baisse des contrats aidés de -15,7%. Hors contrats aidés, les effectifs continuent de progresser à un rythme tendanciel (+0,8 % en 2019, comme en 2018 après +0,9 % en 2017). Cette hausse de l'emploi concerne tous les types de collectivités. Le nombre de contractuels augmente fortement (+4,2 %) tandis que celui des fonctionnaires reste stable. Enfin, les effectifs des filières animation et incendie-secours connaissent les plus fortes croissances.**

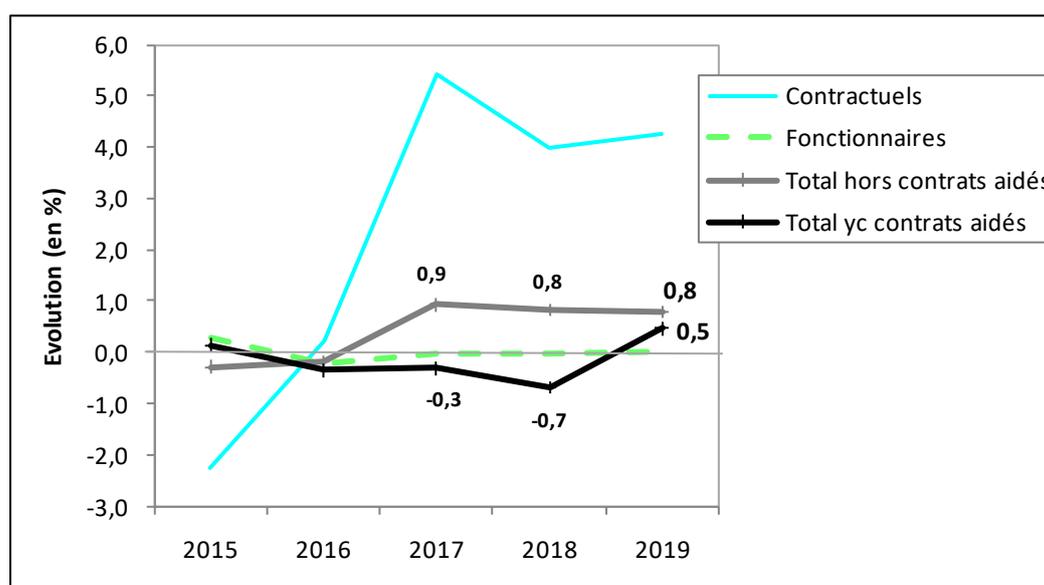
Au 31 décembre 2019, les collectivités locales emploient 1,97 million d'agents (*figure 2*). Cela correspond à une hausse des effectifs de +0,5 % en un an, après une baisse de -0,7 % en 2018. Cette hausse est visible dans presque toutes les régions. Ainsi, en France métropolitaine, à l'exception de la Normandie qui connaît une légère baisse et de la Bretagne et des Hauts-de-France dont les effectifs sont stables, le nombre d'agents par région tous types de collectivités confondus augmente de +0,2 % (Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est) à +1,5 % (Corse). Dans les DOM, la Guadeloupe et la Martinique connaissent une légère baisse de leurs effectifs tandis que ceux de la Guyane augmentent fortement (+8,1 % ; *cf. annexe 1*).

En 2019, les effectifs des autres versants de la fonction publique sont en légère hausse aussi bien dans la fonction publique hospitalière (+0,3 %) que dans la fonction publique d'État (+0,2 %).

Hors contrats aidés, les effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) croissent à un rythme tendanciel (+0,8 % en 2019 comme en 2018 et après +0,9 % en 2017 ; *cf. figure 1*).

Si l'on comptabilise les effectifs moyens de la FPT sur l'année et que l'on tient compte du temps de travail, les effectifs en équivalent temps plein sont en hausse de +0,2 %. Hors contrats aidés, ils augmentent de +0,7 %.

**Figure 1 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale depuis 2015**



Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et apprentis.  
Source : Insee, SIASP.

**Figure 2 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon le type de collectivités**

	Effectifs au 31/12/2017	Effectifs au 31/12/2018	Effectifs au 31/12/2019 <sup>(p)</sup>	Évolution 2018 hors Corse <sup>(b)</sup>	Évolution 2019 <sup>(p)</sup> hors Paris <sup>(c)</sup>
	en milliers			en %	
<b>Organismes communaux</b>	<b>1 137,4</b>	<b>1 136,2</b>	<b>1 141,7</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>
Communes	1 010,0	1 008,9	1 014,0	-0,1	0,1
Etablissements communaux	127,4	127,3	127,7	-0,1	0,3
<b>Organismes intercommunaux</b>	<b>317,5</b>	<b>330,9</b>	<b>342,1</b>	<b>4,2</b>	<b>3,4</b>
EPCI à fiscalité propre <sup>2</sup>	249,2	260,5	270,6	4,5	3,9
Autres groupements intercommunaux sans fiscalité propre	68,3	70,4	71,5	3,0	1,6
<b>Organismes départementaux</b>	<b>351,4</b>	<b>348,7</b>	<b>346,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>
Départements	283,1	280,1	276,3	0,0	0,2
Etablissements publics départementaux (Centres de gestion, services départementaux d'incendie et de secours, etc.)	68,4	68,6	69,8	0,3	1,8
<b>Régions<sup>(a)</sup></b>	<b>88,3</b>	<b>94,6</b>	<b>94,9</b>	<b>3,7</b>	<b>0,4</b>
<b>Autres (OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux)</b>	<b>8,6</b>	<b>8,6</b>	<b>9,2</b>	<b>0,7</b>	<b>6,2</b>
<b>Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)</b>	<b>1 903,2</b>	<b>1 918,9</b>	<b>1 933,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>
Bénéficiaires de contrats aidés (2)	67,8	38,6	32,5	-43,0	-15,7
<b>Ensemble (1) + (2)</b>	<b>1 971,0</b>	<b>1 957,5</b>	<b>1 966,5</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,5</b>

(a) y compris les collectivités uniques de Guyane et Martinique et la collectivité de Corse.

(b) La collectivité territoriale de Corse a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle se substitue à la fois au conseil régional et aux conseils départementaux de Corse.

(c) L'entité « Ville de Paris » a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se substitue au département et la commune de Paris.

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

### Une évolution des effectifs toujours dynamique dans les organismes intercommunaux et une légère hausse dans les organismes communaux

Hors contrats aidés et hors Ville de Paris<sup>1</sup>, l'emploi dans les communes et leurs établissements connaît une légère hausse en 2019 (+0,1 % ; figure 2). Dans les organismes intercommunaux, le dynamisme de l'emploi, bien que ralentissant un peu (+3,4 % après +4,2 %) est principalement porté par celui des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre<sup>2</sup> (+3,9 %

après +4,5 %). Les transferts d'agents entre communes et EPCI à fiscalité propre continuent de s'opérer dans les deux sens, toujours à l'avantage des EPCI. Cependant, ces flux sont moindres qu'en 2018 : en 2019, 8 200 agents ont cessé de travailler pour une commune au profit d'un EPCI à fiscalité propre et 3 400 agents dans l'autre sens. En 2018, ces chiffres étaient respectivement de 8 900 et 3 600. En 2019, le nombre de nouveaux entrants dans la FPT rejoignant les EPCI à fiscalité propre est supérieur au nombre de sortants (27 600 entrants contre 22 700 sortants), ce qui contribue aussi à la hausse de leur emploi.

### Des effectifs en hausse aussi bien dans les régions que dans les organismes départementaux

Dans les régions, les effectifs augmentent de +0,4 % en 2019. Hors Paris, ceux des départements et des établissements départementaux (centres de gestion de la fonction publique territoriale, services départementaux d'incendie et de secours, etc.) connaissent une hausse de +0,5% en 2019, portée principalement par les établissements publics départementaux (+1,8 % après +0,3%), notamment les services départementaux d'incendie et secours.

fiscalité propre, bien que n'en faisant juridiquement pas partie.

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le département et la commune de Paris ont fusionné. Ils sont maintenant regroupés sous l'entité « Ville de Paris », classée avec les communes. Afin de comparer les effectifs fin 2018 et fin 2019 les chiffres présentés dans ce paragraphe ne tiennent pas compte du département, de la commune de Paris, ni de l'ensemble « Ville de Paris ». L'évolution des effectifs des organismes communaux et départementaux en 2019 ne sont pas comparables aux données antérieures car elles portent sur un champ restreint.

<sup>2</sup> Un EPCI à fiscalité propre est caractérisé par une fiscalité directe locale et par l'existence de compétences obligatoires. Ils sont composés des communautés urbaines et métropoles, des communautés d'agglomération et les communautés de communes. Par ailleurs, une « convention conceptuelle extensive » est appliquée consistant à classer la métropole de Lyon et les établissements publics territoriaux (EPT) avec les EPCI à

**Figure 3 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon le statut**

	Effectifs au 31/12/2017	Effectifs au 31/12/2018	Effectifs au 31/12/2019 <sup>(p)</sup>	Évolution 2018	Évolution 2019 <sup>(p)</sup> hors reclassement Cat. B - Cat. A <sup>(a)</sup>	Part de femmes au 31/12/2019 <sup>(p)</sup>
	en milliers			en %		en %
<b>Fonctionnaires</b>	<b>1 468,8</b>	<b>1 468,3</b>	<b>1 468,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>59,0</b>
dont catégorie A	136,8	136,5	180,6	-0,2	0,0	71,1
catégorie B	221,8	223,2	178,3	0,6	-0,7	57,6
catégorie C	1 108,9	1 107,1	1 108,3	-0,2	0,1	57,3
<b>Contractuels</b>	<b>376,1</b>	<b>391,1</b>	<b>407,7</b>	<b>4,0</b>	<b>4,2</b>	<b>66,5</b>
dont catégorie A	42,5	45,3	57,9	6,4	7,7	64,5
catégorie B	55,1	56,6	50,7	2,8	5,5	54,8
catégorie C	263,2	274,6	284,2	4,3	3,5	69,1
<b>Autres statuts</b>	<b>58,3</b>	<b>59,5</b>	<b>57,8</b>	<b>1,9</b>	<b>-2,8</b>	<b>81,9</b>
<b>Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)</b>	<b>1 903,2</b>	<b>1 918,9</b>	<b>1 933,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>61,3</b>
Contrats aidés (2)	67,8	38,6	32,5	-43,0	-15,7	56,1
<b>Ensemble (1) + (2)</b>	<b>1 971,0</b>	<b>1 957,5</b>	<b>1 966,5</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>61,1</b>

(a) En 2019, les cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants et infirmiers de sapeurs pompiers professionnels basculent en catégorie A, après avoir été en B.

(p) chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

### Les effectifs des contractuels croissent pour la 3<sup>e</sup> année consécutive

En 2019, la hausse de l'emploi des contractuels reste dynamique (+4,2 %, soit +16 600 agents après +4 % en 2018, soit +15 000 agents).

Le nombre d'entrées dans la FPT *via* le statut de contractuel est en hausse (+142 600 nouveaux contractuels en 2019 contre +131 500 en 2018, soit une hausse de +8,6 % ; cf. figure 4a). Au contraire, le nombre de contractuels en 2019 qui étaient en contrats aidés l'année précédente baisse (-5 800 agents après -11 700 en 2018).

Au sein des contractuels, hors cadres d'emplois ayant changé de catégorie en 2019<sup>3</sup>, les catégories A et B sont particulièrement dynamiques (respectivement +7,7 % et +5,5 %), en raison notamment du nombre de nouveaux entrants élevé. Ils représentent 22 % des agents de catégorie A et 31 % des catégories B, en 2019.

### Le nombre de fonctionnaires reste stable

Fin 2019, on compte 1,47 million de fonctionnaires parmi les agents de la FPT, comme en 2018. La hausse des fonctionnaires sortant de

<sup>3</sup> En 2019, les cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants et infirmiers de sapeurs pompiers professionnels basculent en catégorie A, après avoir été en B. Ils représentent 53 250 agents (fonctionnaires ou contractuels) en 2019.

la FPT en 2019 (82 100 contre 79 400 en 2018) est notamment compensée par une hausse des agents contractuels en 2018 devenant fonctionnaires en 2019 (46 200 après 41 400 en 2018). Au final, les effectifs se stabilisent (cf. figure 3 et 4b).

### Le nombre de contrats aidés recule moins vite

En 2019, la baisse des contrats aidés est de -15,7 % soit 6 100 agents en moins. En 2018, la baisse était de -43 % soit 29 200 suppressions nettes de contrats aidés.

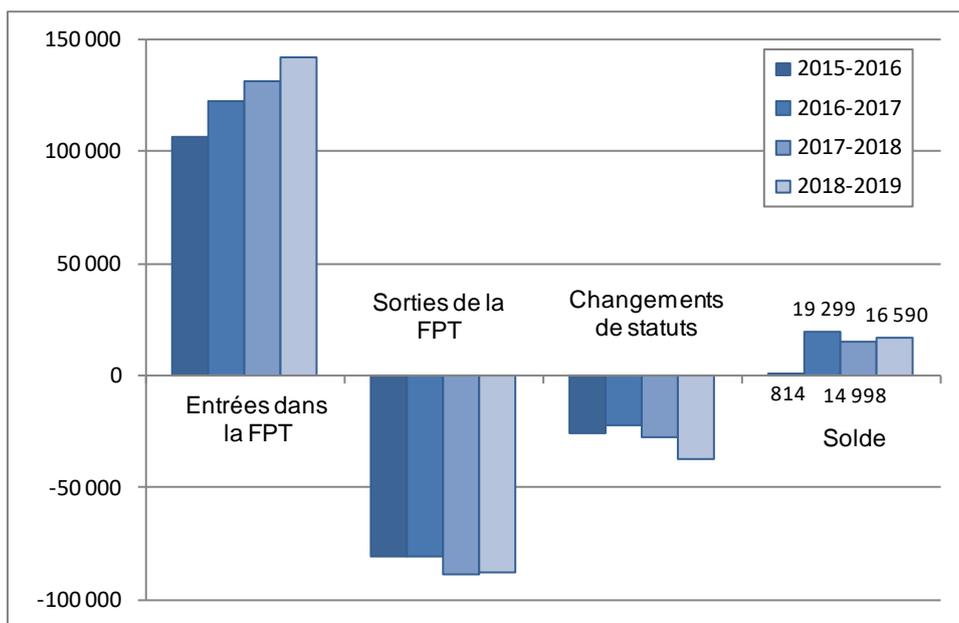
La moindre baisse des effectifs de contrats aidés conjuguée au dynamisme des emplois de contractuels explique la hausse des effectifs globaux dans la fonction publique territoriale en 2019 (cf. annexe 2).

### 6 agents sur 10 sont des femmes

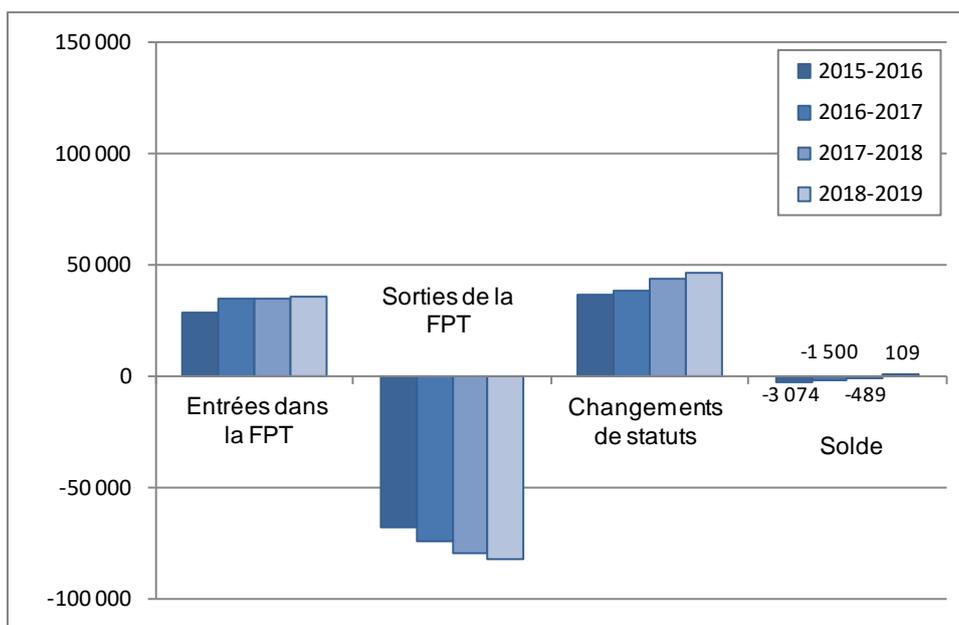
Les femmes représentent 61,1 % des agents de la FPT. Elles sont surreprésentées parmi les agents de catégorie A, aussi bien fonctionnaires (71,1 %) que contractuels (64,5 %), en raison du basculement, en 2019, de la catégorie B en A de trois cadres d'emplois<sup>3</sup> majoritairement occupés par des femmes (93 %). Elles sont également surreprésentées chez les contractuels de catégorie C (69,5 %).

Elles sont 56,1 % parmi les contrats aidés.

**Figure 4a - Entrées, sorties et changements de statuts des contractuels de la FPT**



**Figure 4b - Entrées, sorties et changements de statuts des fonctionnaires de la FPT**



Lecture de la figure 4b : entre fin 2018 et fin 2019, 35 700 fonctionnaires sont arrivés dans la FPT, 82 100 en sont partis et 46 500 fonctionnaires supplémentaires correspondent à un changement de statut au sein de la FPT. Au final, le nombre de fonctionnaires de la FPT a augmenté de 109 agents.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre, agents fonctionnaires et contractuels.

Source : Insee, SIASP.

**Figure 5 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon la filière d'emploi**

	Effectifs au 31/12/2017	Effectifs au 31/12/2018	Effectifs au 31/12/2019 <sup>(p)</sup>	Évolution 2018	Évolution 2019 <sup>(p)</sup>
	en milliers			en %	
Administrative	426,7	428,8	431,6	0,5	0,6
Technique	841,2	850,4	858,1	1,1	0,9
Culturelle	78,9	79,5	80,2	0,8	0,9
Sportive	19,0	18,7	18,7	-1,3	0,1
Sociale	167,4	169,7	170,5	1,4	0,5
Médico-sociale	91,7	91,8	92,2	0,2	0,4
Médico-technique	2,7	2,6	2,5	-3,7	-2,9
Police municipale	23,8	24,0	24,0	0,9	-0,2
Incendie et secours	40,3	40,4	41,3	0,3	2,4
Animation	128,7	128,0	131,9	-0,6	3,0
Autres cas	24,6	25,4	25,0	3,3	-1,3
<b>Ensemble</b>	<b>1 844,9</b>	<b>1 859,5</b>	<b>1 876,2</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Agents fonctionnaires et contractuels, hors assistants maternels et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

### **Hausse des effectifs dans quasiment toutes les filières**

En 2019, les effectifs augmentent pour l'ensemble des filières, sauf la filière médico-technique et la

police municipale (respectivement -2,9 % et -0,2 % ; cf. figure 5). Les hausses les plus importantes se trouvent dans les filières animation et incendie-secours (respectivement +3 % et +2,4 %).

## **Encadré : source et définitions**

### **Source**

**SIASP** : le système d'information sur les agents des services publics est un dispositif commun aux trois versants de la fonction publique. Il est élaboré par l'Insee et repose sur la mobilisation de sources administratives.

### **Définitions**

**Emploi principal et emploi secondaire** : un agent d'une collectivité territoriale peut exercer un autre emploi dans une autre collectivité, voire à l'extérieur de la fonction publique territoriale. Ce sont le plus souvent des agents contractuels qui sont concernés. Parmi ces différents emplois au sein de la fonction publique, l'emploi principal est celui dont la rémunération est la plus élevée, l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires.

**Contractuels, autres catégories et statuts** : outre les personnels fonctionnaires civils, la fonction publique emploie également des militaires, des personnels contractuels, des agents à statut particulier (assistants maternels, apprentis, collaborateurs de cabinet...) et des bénéficiaires de contrats aidés.

**Contrat aidé** : un contrat aidé est un contrat de travail de droit privé, dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », tels que les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

### **Pour en savoir plus :**

[1] « En 2019, l'emploi augmente dans les trois versants de la fonction publique », Insee, *Informations Rapides* n° 2020-325, 18 décembre 2020.

[2] « En 2018, les effectifs dans la fonction publique territoriale baissent sous l'effet du fort repli des contrats aidés », Déborah Massis, *BIS* n° 142, décembre 2019.

[3] Site du Département des Études et des Statistiques Locales :  
[www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales)

---

**Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales**  
**Direction Générale des Collectivités Locales**

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29  
Directeur de la publication : Stanislas BOURRON

## Annexe 1 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon la région

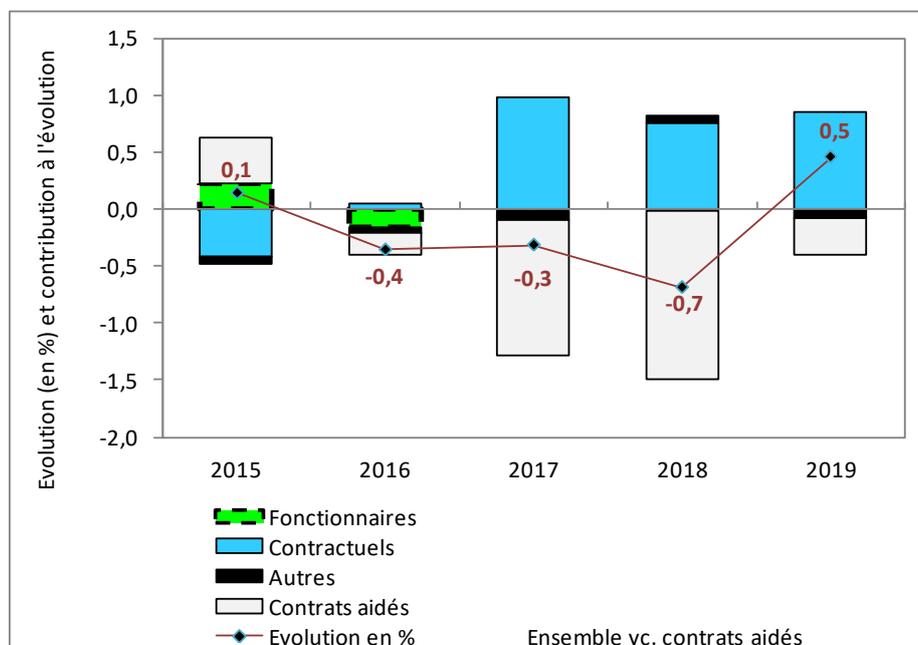
	Effectifs au 31/12/2017	Effectifs au 31/12/2018	Effectifs au 31/12/2019	Évolution 2018 (en %)		Évolution 2019 <sup>(p)</sup> (en %)	
	en milliers (yc contrats aidés)			yc contrats aidés	hors contrats aidés	yc contrats aidés	hors contrats aidés
Auvergne-Rhône-Alpes	219,6	218,8	220,9	-0,4	0,7	1,0	1,3
Bourgogne-Franche-Comté	73,9	72,9	73,0	-1,4	0,1	0,2	0,8
Bretagne	95,7	95,3	95,3	-0,4	0,7	0,0	0,4
Centre-Val de Loire	68,8	68,3	68,5	-0,8	1,0	0,3	0,7
Corse	13,0	13,0	13,1	-0,2	1,1	1,5	1,5
Grand Est	132,7	131,6	131,9	-0,8	0,9	0,2	0,7
Hauts-de-France	171,9	167,6	167,7	-2,5	0,7	0,0	0,7
Ile-de-France	367,9	366,4	367,4	-0,4	0,2	0,3	0,5
Normandie	97,1	96,5	95,9	-0,6	0,7	-0,6	-0,1
Nouvelle-Aquitaine	187,3	187,5	188,9	0,1	1,5	0,8	1,2
Occitanie	192,2	192,0	192,9	-0,1	1,4	0,5	0,9
Pays de la Loire	98,5	99,3	100,4	0,9	1,8	1,0	1,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	168,3	167,6	168,4	-0,4	0,1	0,5	0,5
Guadeloupe	16,4	16,0	16,0	-2,3	2,7	-0,3	-0,2
Martinique	17,1	16,6	16,6	-2,5	0,2	-0,2	0,6
Guyane	9,0	9,2	9,9	2,2	4,2	8,1	2,7
La Réunion	41,7	39,0	39,6	-6,4	2,8	1,4	1,5
<b>Total</b>	<b>1971,0</b>	<b>1957,5</b>	<b>1966,5</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,8</b>

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

## Annexe 2 – Contribution des statuts à l'évolution des effectifs de la fonction publique territoriale depuis 2015



Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

**Annexe 3 – Évolution des effectifs, y compris contrats aidés, dans la fonction publique territoriale selon le type de collectivités**

	Effectifs au 31/12/2017	Effectifs au 31/12/2018	Effectifs au 31/12/2019 (p)	Évolution 2018 hors Corse (b)	Évolution 2019 (p) hors Paris (c)
	en milliers			en %	
<b>Organismes communaux</b>	<b>1 188,3</b>	<b>1 165,1</b>	<b>1 166,2</b>	<b>-2,0</b>	<b>-0,3</b>
Communes	1 052,3	1 032,0	1 033,1	-1,9	-0,3
Etablissements communaux	136,0	133,0	133,2	-2,2	0,1
<b>Organismes intercommunaux</b>	<b>327,8</b>	<b>336,7</b>	<b>347,0</b>	<b>2,7</b>	<b>3,1</b>
EPCI à fiscalité propre <sup>2</sup>	256,5	264,6	274,2	3,2	3,6
Autres groupements intercommunaux sans fiscalité propre	71,3	72,1	72,8	1,1	1,1
<b>Organismes départementaux</b>	<b>357,0</b>	<b>352,0</b>	<b>348,4</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,4</b>
Départements	288,2	283,2	278,4	-0,7	0,0
Etablissements publics départementaux ( <i>Centres de gestion, services départementaux d'incendie et de secours, etc.</i> )	68,7	68,7	69,9	0,0	1,7
<b>Régions<sup>(a)</sup></b>	<b>89,2</b>	<b>95,2</b>	<b>95,7</b>	<b>3,3</b>	<b>0,6</b>
<b>Autres</b> ( <i>OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux</i> )	<b>8,7</b>	<b>8,7</b>	<b>9,2</b>	<b>-0,3</b>	<b>5,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 971,0</b>	<b>1 957,5</b>	<b>1 966,5</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,5</b>

(a) y compris les collectivités uniques de Guyane et Martinique et la collectivité de Corse.

(b) La collectivité territoriale de Corse a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle se substitue à la fois au conseil régional et aux conseils départementaux de Corse.

(c) L'entité « Ville de Paris » a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se substitue au département et la commune de Paris.

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et apprentis.

Source : Insee, SIASP.